



**FICHE DE DONNÉES SÉCURITÉ**  
Rédigée conformément à la directive 91/155/CEE modifiée

Date d'émission :  
11/12/02

**LCB 105 SR**



Date de dernière  
révision :  
03/11/2006

Risque spécifique : **INFLAMMABLE - R10**  
classification établie selon les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE modifiées

**1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE :**

Nom du produit : **LCB 105 SR**

Usage : désinfection bactéricide et fongicide des surfaces et du matériel en agroalimentaire

Responsable de la mise sur le marché :

LCB

71260 LA SALLE (F)

Tél. : (00).(33).(0)3.85.36.81.00

Fax. : (00).(33).(0)3.85.36.01.28

E-mail : contact@lcb.fr

N° d'appel d'urgence : 01.45.42.59.59

**2- COMPOSITION/ INFORMATION SUR LES COMPOSANTS :**

Préparation désinfectante en solution hydroalcoolique

Composants contribuant aux dangers :

Danger pour la santé ou pour l'environnement : NEANT

Danger physico chimique :

- **éthanol : > 50%**

n° CE : 200-578-6

n° CAS : 64-17-5

classement : F : facilement inflammable, R11

index : 603-002-00-5

Autres composants dangereux : NEANT

*conformément au règlement (CE) n°907/2006 – annexe II – partie A contient :*

*ne contient pas d'agent de surface*



**FICHE DE DONNÉES SÉCURITÉ**  
Rédigée conformément à la directive 91/155/CEE modifiée

Date d'émission :  
11/12/02

**LCB 105 SR**

Risque spécifique : **INFLAMMABLE - R10**  
classification établie selon les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE modifiées



Date de dernière  
révision :  
03/11/2006

**3- IDENTIFICATION DES DANGERS :**

➤ dangers pour la santé:

effets analogues à l'alcool ; à savoir :

- par ingestion : excitation intellectuelle et psychique, incoordination motrice, coma, à long terme, éthyliste
- par inhalation : céphalées, engourdissement, toux
- par contact avec la peau : dans de rares cas, apparition de rougeur disparaissant rapidement, notamment après rinçage à l'eau
- par inhalation directe d'un jet pulvérisé : légère irritation de la gorge se manifestant par un picotement disparaissant rapidement dès lors que l'exposition cesse


➤ dangers physicochimiques :

en cas d'épandage ou de libération de vapeur, notamment en atmosphère confinée et à une température supérieure au point éclair, risque de formation de mélange inflammable

*Le produit est classé dangereux au sens de la directive 1999/45/CE modifiée : INFLAMMABLE*  
*Le produit est réglementé au transport*

**4- PREMIERS SECOURS :**

- En cas de contact avec les yeux : laver abondamment pendant 15mn avec de l'eau potable ; si une irritation, une douleur ou une gêne oculaire persistent pendant plus d'une heure, consulter un ophtalmologiste.
- En cas de contact avec la peau : laver à l'eau, retirer les vêtements souillés et les laver ; si une irritation ou une rougeur cutanées apparaissent et persistent plus d'une heure, consulter un médecin
- En cas d'ingestion : contacter un médecin ou les secours médicalisés qui décideront de la conduite à tenir
- En cas d'inhalation : soustraire la personne aux vapeurs et lui faire respirer l'air frais. si des céphalées, une toux ou un engourdissement apparaissent et persistent pendant plus d'une heure, consulter un médecin
- Mesure de sauvegarde :
- rince-œil conseillé sur le site utilisateur
  - en cas d'ingestion, ne pas faire boire, ni manger, ni vomir
  - si la personne est inconsciente faire appel à un secouriste pour la placer en position latérale de sécurité et surveiller la respiration

	<b>FICHE DE DONNÉES SÉCURITÉ</b> Rédigée conformément à la directive 91/155/CEE modifiée	<b>Date d'émission :</b> 11/12/02
	<b>LCB 105 SR</b>	<b>Date de dernière révision :</b> 03/11/2006

**Risque spécifique : INFLAMMABLE - R10**  
classification établie selon les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE modifiées

## **5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### Moyens d'extinction appropriés :

poudre polyvalente ABC  
en cas de feu naissant et très limité : eau pulvérisée avec additif ; CO<sub>2</sub>

### Moyens d'extinction déconseillés :

en cas de feu important : eau et CO<sub>2</sub> seront inefficaces

### Dangers et effets spécifiques en cas d'incendie :

flammes très peu visibles à la lumière du jour  
dégagement de chaleur intense  
mélange explosif dans l'air à la concentration de 3,3 % à 19 % d'éthanol dans l'air (volume/volume)  
dégagement possible de fumées noires  
dégagement de monoxyde de carbone (CO)

### Méthodes et équipements spéciaux d'intervention :

après extinction, et en l'absence de produit résiduel, refroidir à l'eau les récipients de stockage  
appareil respiratoire isolant autonome.  
vêtements de protection complète contre le feu et la chaleur

## **6- MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### Précautions individuelles :

- Ventiler la zone afin d'éviter toute irritation respiratoire ainsi que l'accumulation de vapeurs inflammables
- Porter des gants et un demi-masque anti-gaz muni d'un filtre type A (vapeurs organiques) (voir chapitre 8)

### Méthodes de nettoyage :

- Recueillir le produit sur support absorbant inerte puis éliminer conformément à la réglementation en vigueur sur les déchets inflammables (voir chapitre 13)

### Précautions pour la protection de l'environnement:

- Ne pas rejeter le produit pur au sol ni à l'égout



**FICHE DE DONNÉES SÉCURITÉ**  
Rédigée conformément à la directive 91/155/CEE modifiée

Date d'émission :  
11/12/02

**LCB 105 SR**

Risque spécifique : **INFLAMMABLE - R10**  
classification établie selon les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE modifiées



Date de dernière  
révision :  
03/11/2006

**7- MANIPULATION ET STOCKAGE**

Manipulation :

- Mesures techniques : lors de dépotage ou transvasement :  
relier les équipements à la terre, porter des vêtements et chaussures antistatiques, et utiliser des équipements électriques antidéflagrants afin de prévenir le risque lié à la formation d'étincelle par accumulation des charges électrostatiques  
  
lors d'épandage ou de pulvérisation en quantité massive :  
ventiler afin d'éviter l'accumulation de vapeurs inflammables, notamment en milieu confiné et par une température supérieure au point éclair
- Précautions à prendre : en cas de pulvérisation fréquente et importante, en présence humaine, veiller à ne pas dépasser la valeur moyenne d'exposition de l'éthanol ;  
si nécessaire, porter un masque de protection (voir paragraphe 8)  
  
ne pas fumer pendant la manipulation ou l'application  
  
réglementer l'accès au local ainsi que la nature des travaux susceptibles de s'y dérouler pendant et immédiatement après l'application du produit
- Conseils d'utilisation : ne pas pulvériser en présence de flamme ou d'étincelle  
ne pas appliquer en direction d'un point très chaud (>350°C)  
ne pas émettre de flamme, étincelle ou point très chaud après diffusion du produit  
ne pas mettre en contact ou mélanger avec des oxydants puissants tels que :  
acide nitrique, sulfurique, sulfonique, alcalins-chlorés et produits dégageant du chlore, peroxydes et acide peracétique.

Stockage :

- Mesures techniques : prévenir l'accumulation de vapeurs ainsi que la formation de flamme, étincelle, point chaud (>350°C), charges électrostatiques  
stocker dans un local tempéré et ventilé  
veiller à la présence des moyens de détection et d'extinction incendie appropriés le cas échéant, selon les dispositions réglementaires locales et la situation réglementaire du site, stocker sur bac de rétention
- Conditions de stockage recommandées : dans l'emballage d'origine maintenu fermé  
à température n'excédant pas 20°C
- Matières incompatibles au stockage : produits oxydants et/ou classés comburant (local séparé)
- Matériaux d'emballage recommandés : emballages homologués UN avec marquage X, Y ou Z,  
non périmés, munis d'une étiquette identifiant le produit et la classe de danger (inflammable)  
  
déconseillés : emballages favorisant l'accumulation de charges électrostatiques



**FICHE DE DONNÉES SÉCURITÉ**  
Rédigée conformément à la directive 91/155/CEE modifiée

Date d'émission :  
11/12/02

**LCB 105 SR**

Risque spécifique : **INFLAMMABLE - R10**  
classification établie selon les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE modifiées



Date de dernière  
révision :  
03/11/2006

**8- CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

Mesures techniques : assurer une ventilation ou extraction d'air suffisante pour maintenir l'atmosphère en deçà des valeurs limites d'exposition à l'éthanol.

Équipements de protection individuelle :

protection respiratoire : pas d'E.P.I nécessaire sauf en cas de dépassement des valeurs limites d'exposition à l'éthanol.  
utiliser un demi-masque muni d'un filtre type A « vapeurs organiques », classe 1.  
(limite d'usage du filtre : temps de claquage ; consulter le fournisseur du filtre ; voir aussi norme NF EN 141)

protection des mains : pas d'E.P.I nécessaire sauf en cas de contact fréquent ou prolongé.  
utiliser des gants néoprène.  
caractéristiques vis-à-vis de l'éthanol : indice de dégradation  $\geq 4$   
indice de perméation  $\geq 3$  ; temps de passage : 105mn  
limites d'usage : contact continu : <105mn  
contact cumulé : 8 heures  
éclaboussures occasionnelles : usure des gants

protection de la peau : pas d'E.P.I nécessaire

protection des yeux : pas d'E.P.I nécessaire

Paramètres de contrôle spécifique et valeur limite d'exposition des travailleurs :

➤ valeur limite d'exposition à l'éthanol :

France : VME : 1920 mg/m<sup>3</sup> (1000ppm) / VLE : 9600 mg/m<sup>3</sup> (5000 ppm) (15mn)

Allemagne : MAK : 960 mg/m<sup>3</sup> (500ppm) / valeur limite court terme : 2 x MAK  
condition limite : 30mn ; 4 fois/jour (catégorie II,1)

USA-ACGIH : TLV-TWA : 1920 mg/m<sup>3</sup> (1000 ppm)

➤ Indicateur Biologique d'Exposition : NEANT



**FICHE DE DONNÉES SÉCURITÉ**  
Rédigée conformément à la directive 91/155/CEE modifiée

Date d'émission :  
11/12/02

**LCB 105 SR**

Risque spécifique : **INFLAMMABLE - R10**  
classification établie selon les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE modifiées



Date de dernière  
révision :  
03/11/2006

**9- PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES :**

<u>Aspect / état physique :</u>	liquide fluide
<u>Couleur :</u>	incolore à ambré, plus ou moins foncé selon l'exposition à la lumière
<u>Odeur :</u>	caractéristique de l'éthanol et de l'acide sorbique
<u>pH :</u>	4,5 à 5,0 (produit pur)
<u>Température ou intervalle d'ébullition :</u>	non disponible
<u>Point éclair (coupe fermée Pensky-Martens) :</u>	22°C (NF M 07-019)
<u>Caractéristiques d'explosivité de l'éthanol en mélange avec l'air :</u>	
Limite inférieure :	3.3% (volume/volume)
Limite supérieure :	19% (volume/volume)
<u>Masse volumique (kg/l) :</u>	0.9 kg/litre (NF T 30-020)
<u>Solubilité :</u>	
Dans l'eau :	soluble en toutes proportions, avec risque de cristallisation partielle de l'acide sorbique
Dans d'autres solvants :	non disponible
<u>Température d'auto-inflammation de l'éthanol :</u>	363°C
<u>Pression de vapeur à 50°C de l'alcool :</u>	inférieure à 110 kPa (1.10 bar)
<u>Pression de vapeur à 20°C de l'alcool :</u>	6 kPa (0.06 bar)

**10- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

<u>Stabilité :</u>	le produit jaunit à la lumière sans perdre ses propriétés désinfectantes
<u>Réactions dangereuses et matières incompatibles :</u>	réactions dangereuses dues à l'éthanol au contact d'oxydants puissants (solutions nitro et sulfochromiques, acide nitrique, perchlorates, peroxydes et acide peracétique, alcalins-chlorés) et de tous composés organiques ou minéraux instables et oxydants. formation de composés explosifs en présence de mercure ou de nitrate d'argent.
<u>Produits de décomposition dangereux :</u>	par oxydation, formation d'aldéhydes et d'acide acétique



**FICHE DE DONNÉES SÉCURITÉ**  
Rédigée conformément à la directive 91/155/CEE modifiée

Date d'émission :  
11/12/02

**LCB 105 SR**



Date de dernière  
révision :  
03/11/2006

Risque spécifique : **INFLAMMABLE - R10**  
classification établie selon les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE modifiées

**11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Effets toxiques aigus : pas de donnée expérimentale disponible ; au vu de sa composition, le produit ne présente pas d'effet dangereux immédiat par ingestion, inhalation ou contact avec la peau

Effets toxiques différés ou chroniques : pas de donnée expérimentale disponible ; au vu de sa composition, le produit peut présenter par sa teneur en alcool un effet anesthésiant, à partir d'un niveau d'exposition très supérieur à celui pouvant être atteint dans le contexte d'utilisation

Principaux symptômes : les effets observés sont dus à l'éthanol.

Ingestion :  
• excitation intellectuelle et psychique  
• incoordination motrice  
• coma (possibilité de paralysie des centres respiratoires).

Inhalation :  
• céphalées et léger engourdissement au-dessus de 1380 ppm d'alcool  
• odeur rapidement intolérable et toux au-dessus de 5000 ppm d'alcool

Projection dans les yeux :  
• douleur cuisante et larmoiement.  
• les lésions cicatrisent spontanément, rapidement et complètement.

Contact prolongé avec la peau :  
• assèchement de la peau.

Effets spécifiques ou locaux : pas d'autre effet connu

**12- INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Comportement et devenir dans l'environnement pas de donnée disponible

Effets dangereux vis-à-vis de l'environnement : pas de donnée disponible

Au vu de la composition du produit, aucun effet néfaste pour l'environnement n'est à prévoir.



**FICHE DE DONNÉES SÉCURITÉ**  
Rédigée conformément à la directive 91/155/CEE modifiée

Date d'émission :  
11/12/02

**LCB 105 SR**

Risque spécifique : **INFLAMMABLE - R10**  
classification établie selon les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE modifiées



Date de dernière  
révision :  
03/11/2006

**13- CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION**

Déchets :

- ne pas déverser au sol, à l'égout, ni dans un cours d'eau
- éliminer conformément aux dispositions réglementaires nationales ou communautaires en vigueur, par une entreprise agréée.
- classification : déchet dangereux (D.I.S.)
- codification : 07 06 99
- transport : soumis à l'A.D.R

Emballages vides souillés :

Au cas où les emballages ne sont pas rincés :

- conserver l'étiquette d'origine sur chacun des récipients
- éliminer ou recycler conformément aux dispositions réglementaires nationales ou communautaires en vigueur, par une entreprise agréée.
- classification : emballage contenant des résidus de produit dangereux (D.I.S. dangereux)
- codification : 15 01 10
- transport : soumis à l'A.D.R

Dispositions réglementaires nationales / communautaires :

- Décret n°2002-540 du 18 août 2002 / *décision de la commission européenne n° 2000/532/CE du 03 mai 2000* relatif à la classification des déchets.

**14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Classement suivant les règlements internationaux

Transport routier (ADR)

**n° ONU / UN : 1170 ETHANOL EN SOLUTION / 1170 ETHYL ALCOHOL IN SOLUTION**

- classe : 3
- groupe emballage : II
- n° danger : 33
- étiquette : 3

Transport maritime (IMDG)

**n° ONU / UN : 1170 ETHANOL EN SOLUTION / 1170 ETHYL ALCOHOL IN SOLUTION**


- classe : 3
- groupe emballage : II
- étiquette : 3
- FS / EmS : 3-06

Transport aérien ( IATA)

**n° ONU / UN : 1170 ETHANOL EN SOLUTION / 1170 ETHYL ALCOHOL IN SOLUTION**

- classe : 3
- groupe d'emballage : II
- étiquette : 3
- passager : instruction 305
- cargo : instruction 307



	<b>FICHE DE DONNÉES SÉCURITÉ</b> Rédigée conformément à la directive 91/155/CEE modifiée	<b>Date d'émission :</b> 11/12/02
	<b>LCB 105 SR</b>  Risque spécifique : <b>INFLAMMABLE - R10</b> classification établie selon les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE modifiées	<b>Date de dernière révision :</b> 03/11/2006

## 15- INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES :

### Réglementation européenne :

Le produit est classé selon la directive 1999/45/CE

Phrases de risque : R10 : inflammable

Conseils de prudence : S2 : conserver hors de la portée des enfants

S7 : conserver le récipient bien fermé

S16 : conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelle

S23 : ne pas respirer les vapeurs

S38 : en cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

### Réglementations nationales :

Installations classées : rubriques ICPE n°1430 (liquides inflammables : définition)

et n°1432 (liquides inflammables : stockage en réservoirs manufacturés)

le produit entre dans la catégorie B, liquides inflammables de la première catégorie, coefficient 1

Seuil de déclaration :  $\geq 10 \text{ m}^3$

Seuil d'autorisation :  $\geq 100 \text{ m}^3$

maladies professionnelles : tableau n°84

## 16- AUTRES INFORMATIONS :

### Libellé des phrases de risque des composants mentionnés au paragraphe 2 :

- R11 facilement inflammable

### Conseils pour la formation des utilisateurs :

- formation à la sécurité des produits chimiques de désinfection

### Conditions et restrictions d'utilisation recommandées :

- France: Homologué par le Ministère de l'Agriculture sous le numéro 2020147 pour le traitement bactéricide et fongicide des locaux de stockage et du matériel de transport des produits d'origines animale et végétale.

Utilisation possible sans rinçage sur matériaux en contact avec les aliments, conformément à l'arrêté du 08/09/1999, section 1b de l'annexe.

### Sources documentaires :

fiche élaborée en prenant en compte les informations :

- des fiches de données de sécurité des composants,
- de la fiche toxicologique n°48 de l'INRS,
- de la fiche pratique de sécurité INRS ED98,
- des notes documentaires INRS ND 2098-174-99 et ND 2113-176-99.

Objet de la dernière révision : paragraphe 15 : tableau des maladies professionnelles

"Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de dernière révision. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit."